

## FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de l'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

#### **CONTEXTE:**

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être des enfants, des adolescents et du personnel.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Communiquer auprès des occupants sur le rapport relatif à l'évaluation obligatoire des moyens d'aération,
- Sensibiliser tout le personnel œuvrant dans l'établissement. (réunions, note de services, note d'information...) afin de présenter le rapport relatif à l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement.

### **CONSEILS**

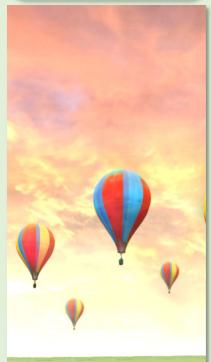
Se munir du tableau « rapport des moyens d'aération », relever les cases colorées qui correspondent aux ouvrants non conformes et procéder aux différentes actions suivantes (en interne ou à l'aide d'un prestataire externe) :

- les rendre accessibles,
- les rendre manoeuvrables,
- les rendre fonctionnels.

Même cas pour les VMC non conformes :

- les réparer,
- les nettoyer,
- libérer les bouches volontairement obsturées.
- planifier les visites d'entretien des systèmes de VMC ou prévoir un contrat d'entretien.

SENSIBILISATION
RAPPORT
D'EVALUATION





UNE DOCUMENTATION DU CABINET TRANSITIA

Cabinet Transitia 01/2020

## FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

# SENSIBILISATION RAPPORT D'EVALUATION

Le bon renouvellement de l'air dans les locaux est fondamental. Il est indispensable d'évaluer les moyens d'aération pour pouvoir les dénombrer, vérifier leur état de fonctionnement et réaliser les actions correctrices nécessaires.

L'évaluation des moyens d'aération est rendue progressivement obligatoire dans le cadre de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public et doit être reconduite tous les 7 ans.

- ➤ Aérer quotidiennement : toute l'année, pendant 10/15 minutes chaque pièce et particulièrement lors des activités potentiellement émissives (peinture, bricolage, ménage...).
  - Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts),
- Aérer après une activité : il est primordial d'aérer après le nettoyage ou une activité afin d'éliminer les polluants,
- Nettoyage et dépoussiérage des grilles d'aération : deux fois par an, par les services techniques ou entretien,
- S'équiper d'un capteur CO2 : cela permet d'être alerté lorsque l'air de la pièce a besoin d'être renouvelé. Se doter de plusieurs capteurs permettra à toutes les classes de profiter de cette sensibilisation.

#### **IMPACT SANTE**

Les enfants passent 90% de leur temps dans des lieux clos et sont nettement plus vulnérables que les adultes, leur épiderme est plus perméable, leurs poumons immatures et leurs systèmes immunitaire et nerveux en pleine formation. Ils sont exposés quotidiennement à une multitude de substances chimiques nocives, qui même à très faibles doses, suffisent à porter atteinte à leur développement avec des effets à long terme.

Cabinet Transitia 01/2020